

Mais le 11. Juillet on dénonça cette Lettre au Parlement, qui fit le 14. l'Arrêté suivant : « La Cour en délibérant & avant de statuer sur l'Imprimé ayant pour titre *Lettre de l'Evêque d'Amiens au Roi*, a arrêté Que les Gens du Roi seront chargés de rendre compte à Sa Majesté dudit Imprimé, & de représenter audit Seigneur Roi, le danger de la publicité d'un tel Ecrit, & combien les principes qu'il contient sont contraires à l'autorité dudit Seigneur Roi, aux véritables maximes du Royaume & au repos de la tranquillité publique. » Même Arrêté a été donné sur une Lettre très-forte adressée au Roi par dix-neuf Prélats, & conçûe en ces termes.

S I R E ,

*N*ous ne pouvons exprimer à Votre Maj. quelles ont été & quelles sont encore les allarmes des vrais Fidèles, la douleur des Evêques, le triomphe des ennemis de l'Eglise, l'étonnement de tout le Royaume, à la vue de l'Arrêté de votre Parlement du 5. Mai dernier. Ce Tribunal n'a pas craint d'y annoncer, que M. l'Archevêque de Paris ose se déclarer ouvertement pour le Schisme. Des Magistrats qui ne peuvent apprendre authentiquement que par nous, ce qui constitue le Schisme, & quelles sont les démarches qui malheureusement y conduisent, ont osé intenter contre leur Père en Jesus-Christ, contre l'Archevêque de la Capitale, contre votre propre Archevêque, une accusation si odieuse ! Et ce qui montre évidemment à quel point la prévention les aveugle, c'est qu'ils traitent ce Prélat de Schismatique, dans le tems-même que par leur Arrêt ils défendent de donner ce nom injurieux au moindre de vos Sujets. Si ce Pasteur, Disciple de celui qui a donné sa vie pour ses Brebis, plus atten-

dri